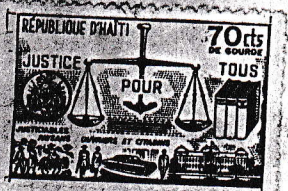


PA-SCHER

Original



L'an deux mille un et le deux Juillet 2001 A la requête de la Haitian American Sugar Company (HASCO) établie à Varreux commune de Port-au-Prince ; identifiée et patentée aux Nos 000-15-345 et

représentée par le Président de son conseil d'Administration, le sieur Fritz MEVS, propriétaire demeurant et domicilié à Port-au-Prince identifié au No 003-086-831-6 ayant pour avocat Me Rigaud Th BOIS du barreau de Port-au-Prince identifié, patenté et imposé aux Nos 001-214-260-0 A0204206 et B1838636, avec élection de domicile en son cabinet sis à Port-au-Prince, Avenue Jean Paul II, No 80.

J'ai Joubert Louveau huissier immatriculé au Greffe du Tribunal de première Instance de Port-au-Prince, y demeurant et domicilié, identifié au No 003-083-995-3 soussigné, signifié, donné et laissé copie ;

Au sieur Leslie Maximilien, propriétaire demeurant et domicilié en la commune de Delmas en son domicile où étant et parlant à Carmen Pierre ainsi déclaré

Copie du Jugement en date du trente et un mai deux mille un (31 mai 2001) rendu par le tribunal de paix de la Croix des Bouquets au profit de ma requérante contre le sieur Leslie Maximilien.

A ce qu'il n'en ignore, je lui ai, huissier sus-dit et soussigné, parlant comme dessus, laissé copie tant du jugement que de mon présent exploit. Dont acte coût deux cent gourdes. Apposé sur copie et original un timbre Justice pour tous par moi, huissier Soussigné

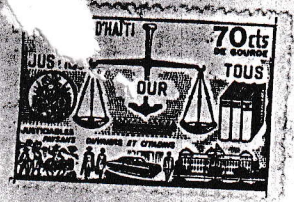
en vertu en vertu bon

certifie cette copie conforme à l'original ce deux juillet 2001

*Joubert Louveau* (handwritten signature in black ink)

*Joubert Louveau* (handwritten signature in blue ink)

laquelle m'a déclaré et par laquelle qui a été par son copie



Original

L'an deux mille un et le deux juillet 2001 A la requête de la Haitian American Sugar Company (MASCO) établie à Varreux commune de Port-au-Prince ; identifiée et patentée aux Nos 000-15-345 et représentée par le Président de son conseil d'Administration, le sieur Fritz MEVS, propriétaire demeurant et domicilié à Port-au-Prince identifié au No 003-086-831-6 ayant pour avocat Me Rigaud Th BOIS du barreau de Port-au-Prince identifié, patenté et imposé aux Nos 001-214-260-0 A0204206 et B1838636, avec élection de domicile en son cabinet sis à Port-au-Prince, Avenue Jean Paul II, No 80.

J'ai Robert Louvean huissier immatriculé au Greffe du Tribunal de première Instance de Port-au-Prince, y demeurant et domicilié, identifié au No 003-083-995-3 soussigné, signifié, donné et laissé copie ; Au sieur Leslie Maximilien, propriétaire demeurant et domicilié en la commune de Delmas en son domicile où étant et parlant à Carmène Pierre ainsi déclaré

Copie du Jugement en date du trente et un mai deux mille un (31 mai 2001) rendu par le tribunal de paix de la Croix des Bouquets au profit de ma requérante contre le sieur Leslie Maximilien.

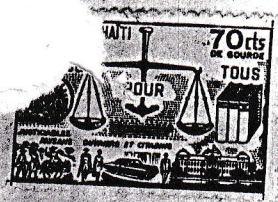
A ce qu'il n'en ignore, je lui ai, huissier sus-dit et soussigné, parlant comme dessus, laissé copie tant du jugement que de mon présent exploit. Dont acte coût deux cent gourdes. Apposé sur copie et original un timbre Justice pour tous par moi, huissier Soussigné

en renvoi en marge bon

*Robert Louvean* (handwritten signature)

*Certifié cette copie conforme à l'original ce deux juillet 2001* (handwritten in blue ink)

*laquelle m'a déclaré être par servante qui a reçu un copie* (handwritten in blue ink)



*Original*

L'an deux mille un et le *deux Juillet* 2001 A la requête de la Haitian American Sugar Company (HASCOS) établie à Varreux commune de Port-au-Prince ; identifiée et patentée aux Nos 000-15-345 et représentée par le Président de son conseil d'Administration, le sieur Fritz MEVS, propriétaire demeurant et domicilié à Port-au-Prince identifié au No 003-086-831-6 ayant pour avocat Me Rigaud Th BOIS du barreau de Port-au-Prince identifié, patenté et imposé aux Nos 001-214-260-0 A0204206 et B1838636, avec élection de domicile en son cabinet sis à Port-au-Prince, Avenue Jean Paul II, No 80.

J'ai *Joubert Louveau* huissier immatriculé au Greffe du Tribunal de première Instance de Port-au-Prince, y demeurant et domicilié, identifié au No *003-083-995-3* soussigné, signifié, donné et laissé copie ; Au sieur Leslie Maximilien, propriétaire demeurant et domicilié en la commune de Delmas en son domicile où étant et parlant à *Carmène Pièrre* ainsi déclaré

Copie du Jugement en date du trente et un mai deux mille un (31 mai 2001) rendu par le tribunal de paix de la Croix des Bouquets au profit de ma requérante contre le sieur Leslie Maximilien.

A ce qu'il n'en ignore, je lui ai, huissier sus-dit et soussigné, parlant comme dessus, laissé copie tant du jugement que de mon présent exploit. Dont acte coût deux cent gourdes. Apposé sur copie et original un timbre Justice pour tous par moi, huissier Soussigné

*en vertu en vertu bon*

*Joubert*

*Certifié cette copie conforme à l'original*

*ce deux Juillet 2001*

*Joubert*

*laquelle m'a déclaré être pa serwant qui a reçu une copie*